

MONOETHYLENEGLYCOL
MONOETHYLENEGLYCOL
1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : MONOETHYLENEGLYCOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 145 rue de Paris
 FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE
 T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xn; R22

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
• Pictogramme(s) de danger


- Code de pictogrammes de danger : SGH07
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Prévention : P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - Intervention : P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

MONOETHYLENEGLYCOL
MONOETHYLENEGLYCOL
2 Identification des dangers (suite)
2.3. Autres dangers

Aucune dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants
Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Ethylène-glycol	: 100 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	-----	Xn; R22

4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
 - **Contact avec la peau** : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
 - **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
 - **Ingestion** : Ne rien donner à boire. Rincer la bouche. Faire vomir la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

- A l'intention du médecin** : Une surveillance médicale prolongée peut être indiquée. 48h.
Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : La combustion incomplète libère : produits de pyrolyse toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

MONOETHYLENEGLYCOL
MONOETHYLENEGLYCOL
5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- Procédures spéciales** : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation. Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles** : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Hygroscopique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Manipulation** : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter toute exposition inutile. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

MONOETHYLENEGLYCOL
MONOETHYLENEGLYCOL
7 Manipulation et stockage (suite)
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	: Eviter : aluminium, zinc Température de conservation : ambiante Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.
Stockage - à l'abri de	: Humidité. Agent oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre A
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	: Lunettes de sécurité.
- Protection des mains	: Porter des gants polyisoprène >= 8h, épaisseur 0,5mm caoutchouc nitrile >=8h, épaisseur 0,35mm Caoutchouc butyle >=8h, épaisseur 0,5mm
- Ingestion	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : (52 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : (20 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : (104 Peau.)

Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (40 Peau.)

Limites d'exposition professionnelle	: Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m ³] : (52 Peau.)
	: Ethylène-glycol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : (20 Peau.)
	: Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m ³] : (104 Peau.)
	: Ethylène-glycol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (40 Peau.)

Général : Absorbé par la peau.

VLE - France [mg/m³] : 104

VLE - France [ppm] : 40

VME - France [mg/m³] : 52

VME - France [ppm] : 20

TWA [mg/m³] : 52 / 20ppm

- Allemagne : AGW VME : 10ml/m³
26mg/m³

9 Propriétés physiques et chimiques

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect	
Etat physique à 20 °C	: Liquide visqueux.
Couleur	: Incolore.
• Odeur	
Odeur	: Doux(douce).
• Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
• pH	
pH	: 6-7,5 (100g/l, 20°C)
• Point de fusion / Point de congélation	
Point de congélation [°C]	: -12,4
• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	
Point d'ébullition [°C]	: 194-205
• Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: 111
• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 3
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 15.3
• Pression de vapeur	
Pression de vapeur [20°C]	: 0.006 mbar 0.07 hPa
• Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
• Densité relative	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 1.11 (20°C)
Masse volumique [kg/m3]	: 1113 (20°C)
• Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Miscible.
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
Log P octanol / eau à 20°C	: -1,34
• Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: >410
• Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
• Viscosité	
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: 21
• Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Autres données : Intervale de distillation : 195-204

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. Réagit avec l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Hygroscopique.

10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

Matières à éviter : Agent oxydant. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : aldéhyde acétique (500-600°C)
Monoxyde de carbone.
Dioxyde de carbone.

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Inhalation : Une irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.
 - Cutanée : Absorbé par la peau.
 - Oculaire : Peut provoquer, à retardement, une irritation douloureuse des yeux et un larmolement.
 - Ingestion : Atteinte des reins. Affecte le système nerveux. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 4000
 Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : 10483
 Irritation de la peau (lapin) : N'est pas supposé irritant.
 Irritation des yeux (lapin) : Légèrement irritant.

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

11 Informations toxicologiques (suite)

Sensibilisation : Le produit ne provoque pas une sensibilisation cutanée. Patch humain.

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur les ingrédients : Toxicité aiguë
Poisson. 18 000mg/l
Daphnie : 46300mg/l
Algues : 9500mg/l

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : >10,000

IC50 72h Algae [mg/l] : 6500-7500 en 96h

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 18500 (Oncorhynchus mykiss)

ECo Pseudomonas putida : CE50 (16h) : 10000mg/l

12.2. Persistance - dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. 83-96%, 14d
56% , 28d (OECD 301C)

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Log POW : -1.96/-1.34
Faible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

14 Informations relatives au transport (suite)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Danger pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : Ethylène-glycol
No CAS :000107-21-1
No CE :203-473-3
Numéro annexe :603-027-00-1
REACH :---
Xn; R22

Symbole(s)

: Xn : Nocif

Phrase(s) R : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.

Autres : Réglementation installations classées : 1510
Code sécurité sociale Maladie professionnelles : n°84, n°66

MONOETHYLENEGLYCOL

MONOETHYLENEGLYCOL

15 Informations réglementaires (suite)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document